

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 DÉCEMBRE 2025

Afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 08

Qui ont délibéré : 13 (dont 5 procurations)

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. MACHARD Bruno, Maire.

Présents : MM. MACHARD Bruno, BUCHER Noël, PUJOL Gilbert, CLOT Jean-Paul, BOURGEOT Alix, Mmes BATOT-FRANÇOIS Nathalie, TISSERAND Martine, MANTEY Josiane

Absents excusés : MM. CARDOT Jules, DOMINGUES Yves, GALLAND Jean-François, HURAUX Hélène, GAULIARD Cécile, MAGUET Valérie

Pourvois : M. CARDOT Jules à Mme MANTEY Josiane, DOMINGUES Yves à M. PUJOL Gilbert, GALLAND Jean-François à M. BOURGEOT Alix, HURAUX Hélène à Mme BATOT-FRANÇOIS Nathalie, MAGUET Valérie à Mme TISSERAND Martine

Mme MANTEY Josiane a été nommée secrétaire de séance

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L2122-22 du CGCT
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 05 juin 2020
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation
-
- **Décision n°30 du 2025 du 21 novembre 2025**

Signature d'un devis de fabrication et pose d'un garde-corps sur mesure avec portillon pour la station d'épuration pour un montant HT de 2 625 € soit 3 150 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, le jour mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,

Pour copie conforme,

Le maire,

Bruno MACHARD



COMMUNE DE VAVILLERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 DÉCEMBRE 2025

Afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 08

Qui ont délibéré : 13 (dont 5 procurations)

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. MACHARD Bruno, Maire.

Présents : MM. MACHARD Bruno, BUCHER Noël, PUJOL Gilbert, CLOT Jean-Paul, BOURGEOT Alix,
Mmes BATOT-FRANçOIS Nathalie, TISSERAND Martine, MANTEY Josiane

Absents excusés : MM. CARDOT Jules, DOMINGUES Yves, GALLAND Jean-François, HURAUX Hélène,
GAULIARD Cécile, MAGUET Valérie

Pouvoirs : M. CARDOT Jules à Mme MANTEY Josiane, DOMINGUES Yves à M. PUJOL Gilbert, GALLAND
Jean-François à M. BOURGEOT Alix, HURAUX Hélène à Mme BATOT-FRANçOIS Nathalie, MAGUET
Valérie à Mme TISSERAND Martine

Mme MANTEY Josiane a été nommée secrétaire de séance

**VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de sa dernière réunion en date du
07 novembre 2025.

Fait et délibéré en Mairie, le jour mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents,

Pour copie conforme,

Le maire,

Bruno MACHARD



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 DÉCEMBRE 2025

Afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 08

Qui ont délibéré : 13 (dont 5 procurations)

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. MACHARD Bruno, Maire.

Présente : MM. MACHARD Bruno, BUCHER Noël, PUJOL Gilbert, CLOT Jean-Paul, BOURGEOT Alix, Mmes BATOT-FRANçois Nathalie, TISSERAND Martine, MANTEY Josiane

Absents excusés : MM. CARDOT Jules, DOMINGUES Yves, GALLAND Jean-François, HURAUX Hélène, GAULIARD Cécile, MAGUET Valérie

Pouvoirs : M. CARDOT Jules à Mme MANTEY Josiane, DOMINGUES Yves à M. PUJOL Gilbert, GALLAND Jean-François à M. BOURGEOT Alix, HURAUX Hélène à Mme BATOT-FRANçois Nathalie, MAGUET Valérie à Mme TISSERAND Martine

Mme MANTEY Josiane a été nommée secrétaire de séance

**AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE POUR SOLICITER TOUTES
LES SUBVENTIONS NÉCESSAIRES À LA RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE
ÉCOLE MATERNELLE EN MAISON DE SANTÉ ET APPROBATION DU PLAN DE
FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

Le Conseil municipal de la commune de Vauvillers, réuni le 5 décembre 2025 sous la présidence de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants relatifs aux attributions du maire et aux délégations pouvant lui être consenties ;

VU le projet de réhabilitation de l'ancienne école maternelle située 2 Place du château, visant à la transformer en Maison de santé afin d'améliorer l'offre de soins sur le territoire ;

VU le plan de financement prévisionnel présenté en séance, détaillant le coût global de l'opération (648 353,80€ HT) et la répartition envisagée des financements sollicités auprès des différents partenaires institutionnels pour un pourcentage maximum de 80% ;

CONSIDÉRANT l'intérêt public du projet pour l'accès aux soins, la prévention et l'attractivité de la commune ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de cette opération nécessite la mobilisation d'aides financières auprès de l'État, de la Région, du Département, de l'ARS, de la communauté de communes, ou de tout autre organisme public ou privé susceptible de soutenir le projet ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel présenté en séance joint à la présente, pour la réhabilitation de l'ancienne école maternelle en Maison de santé.

Article 2 :

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la recherche, à la constitution et au dépôt de dossiers pour obtenir des subventions, quels soient les financeurs sollicités, à savoir :

*Région – Pays des Vosges Saônoises Contrat Territoire en Action (46.63 %)

*Etat – DETR (30 % moins le montant des loyers sur 5 ans soit 18.89 %)

*Communauté de Communes de Haute-Comté – Fonds de concours (1.54 %)

*ARS (6.5%)

*Département (6.5%)

**Agence de l'eau – Désimperméabilisation du sol pour aménagements extérieurs (possibilité si défaillance de l'un des financeurs ci-dessus)*

Article 3 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à ces demandes ainsi qu'à la bonne conduite du projet.

Article 4 :

Les crédits afférents seront inscrits au budget communal aux lignes correspondantes.

Article 5 :

Le conseil municipal fixe la montant du loyer à 400€ mensuel par cabinet occupé (hors charges et révisable annuellement)

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, le jour mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,

Pour copie conforme,

Le maire,

Bruno MACHARD



PLan de financement Maison de Santé de Vauvillers

Intitulé des dépenses	Montants HT
Étude de faisabilité « La Fabrike » (payé en 2023)	10 450,00 €
Étude de faisabilité « CAUE » pour aménagement extérieurs	2 083,00 €
Maîtrise d'œuvre Belloncle (12%)	69 230,80 €
Coordinateur (estimation)	2 500,00 €
Bureau de contrôle (estimation)	7 500,00 €
Travaux (estimation architecte)	556 590,00 €
Total dépenses HT	640 353,80 €
TVA	129 670,76 €
Total dépenses TTC	778 024,56 €
Subventions	Montants
Région via le contrat Territoire en Action du pays des Vosges Saônoise (46,63%)	302 353,57 €
DETR (30% moins 72 000€ de montant des loyers sur 5 ans soit 18,89%)	122 506,00 €
CCHC (fonds de concours soit 1,54%)	10 000,00 €
ARS (6,5%)	42 142,99 €
Département (6,5%)	42 142,99 €
Total subventions (80,06%)	519 145,55 €
FCTVA (14,85%)	96 280,54 €
Reste à charge (21% du TTC)	162 598,47 €

En cas de défaillance de l'un des financeurs ci-dessus, possibilité de solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau au titre de la désimperméabilisation du sol dans le cadre des aménagements extérieurs.

